Fiche signalétique

FDS n° : P-7001

Replenisher-Black/Cyan/Magenta/Yellow

Date d'émission 2004-03-29 **Date de révision** 2022-07-20 **Version** 3

Actif

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom du produit

Tonique pour CopyCentre C2128, CopyCentre C2636, CopyCentre C3545, Dell 7130cdn Professional Color Printer, Phaser 7500, WorkCentre 7228, WorkCentre 7235, WorkCentre 7245, WorkCentre 7328, WorkCentre 7335, WorkCentre 7345, WorkCentre 7346, WorkCentre 7425, WorkCentre 7428, WorkCentre 7435, WorkCentre Pro C2128, WorkCentre Pro C2636, WorkCentre Pro C3545

N° de pièce 106R01433, 106R01434, 106R01435, 106R01436, 106R01437, 106R01438, 106R01439, 106R01440, 106R01441, 106R01442, 106R01443, 106R01444, 106R01445, 106R01446, 106R01447, 106R01448, 106R01449, 106R01450, 006R01175, 006R01176, 006R01177, 006R01178, 006R01391, 006R01392, 006R01393, 006R01394, 006R01395, 006R01396, 006R01397, 006R01398, 006R01399, 006R01400, 006R01401, 006R01402

Couleur Noir, Cyan, Magenta, Jaune
Substance/mélange pur Mélange

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Impression xérographique

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabriqué par : Xerox Corporation
Webster, NY 14580

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec

Personne à contacter Manager, environnement, santé, sécurité et durabilité
Adresse de courriel askxerox@xerox.com
Numéro de téléphone en cas d'urgence Informations surete (800)275-9376
Chemical Emergency only (Chemtrec) (800) 424-9300

Pour le document le plus récent https://safetysheets.business.xerox.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Ce produit ne contient aucun ingrédient dangereux répondant au seuil de classification du mélange.

Cartouches et contenants scellés utilisés par le client

Classification des risques de Ce produit est un article qui contient un mélange ou une préparation sous forme de poudre.

l'OSHA

L'information sur la sécurité est fournie relativement à l'exposition à l'article tel qu'il est vendu et utilisé par le client. L'utilisation du produit telle que prévue ne devrait pas entraîner une exposition au mélange ou à la préparation compte tenu de son emballage et de son procédé de distribution.

Même si ce produit n'est pas considéré dangereux selon la Norme de communication des risques OSHA (29 CFR 1910.1200), cette fiche signalétique contient des renseignements utiles pour la manipulation sécuritaire et la bonne utilisation du produit. La présente fiche devrait être conservée et mise à la disposition des employés et des autres utilisateurs de ce produit.

Éléments d'étiquetage

Mot indicateur Aucun

Mentions de danger Aucun requis

Conseils de prudence Aucun requis

Autres dangers

Pas PBT selon REACH annexe XIII
Peut former un mélange explosible d'air et de poussières en cas de dispersion

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélanges

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Classification SGH	Mentions de danger
Polymère	292629-36-8	60-70	--	--
Matériaux céramiques	66402-68-4	15-20	--	--
Cire de paraffine	8002-74-2	1-5	--	--
Noir de carbone	1333-86-4	0-10	--	--
Pigment jaune	6358-31-2	0-10	--	--
Silice	7631-86-9	<10	--	--
Pigment cyan	147-14-8	0-10	--	--
Pigment magenta	980-26-7	0-10	--	--
Silice (surface traitée)	68909-20-6	<2	STOT RE 2	H373
Le dioxyde de titane	13463-67-7	<1	Carc (Inhal) 2	H351

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Texte intégral des énoncés H; voir la section 16

4. PREMIERS SOINS

Description des mesures pour les premiers secours

Conseils généraux À usage externe seulement. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, consulter un médecin. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes

Contact avec la peau Laver la peau à l'eau et au savon

Inhalation Amener la victime à l'air libre

Ingestion Rincer la bouche avec de l' eau et boire beaucoup d' eau ou de lait par la suite

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Toxicité aiguë

Yeux	Aucun effet connu
Peau	Aucun effet connu
Inhalation	Aucun effet connu
Ingestion	Aucun effet connu
Toxicité chronique	Aucun effet connu dans des conditions normales d'utilisation
Symptômes principaux	Une exposition excessive peut provoquer: légère irritation des voies respiratoires similaire à la poussière de la nuisance
Troubles médicaux aggravés	Aucun dans des conditions normales d'utilisation

Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis

Protection des sauveteurs	Aucun équipement de protection particulier requis
Notes au médecin	Traiter en fonction des symptômes

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser une pulvérisation d'eau; ne pas utiliser de jets pleins, Mousse
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Une poussière fine dispersée dans l'air en concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'allumage, constitue un risque potentiel d'explosion de la poussière

Produits de combustion dangereux

Produits de décomposition dangereux à cause d'une combustion incomplète, Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx)

Conseils aux pompiers

En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Utiliser des appareils autonomes de la respiration à demande de pression si nécessaire pour prévenir l'exposition à la fumée ou les toxines dans l'air.
Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection

Autres informations

Inflammabilité	Non Inflammable
Point d'éclair	Non applicable

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'inhalation de la poussière

Précautions pour le protection de l'environnement

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Empêcher la formation d'un nuage de poussière
Méthodes de nettoyage	Utiliser un aspirateur pour enlever l'excès de toner, puis laver à l'eau froide car l'eau chaude fixe le toner

Référence à d'autres sections

Voir la section 12 pour des données écologiques supplémentaires

Voir Section 13 pour plus d'informations

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils sur la manutention sécuritaire Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle, Éviter l'accumulation de poussière dans des espaces clos, Empêcher la formation d'un nuage de poussière

Mesures d'hygiène Aucun dans des conditions normales d'utilisation

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques ou conditions de stockage
Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé, Entreposer à la température ambiante

Produits incompatibles Aucun

Types d'utilisation particuliers
Impression xérographique

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

ACGIH TLV TWA 10 mg/m³ (particules inhalables)
ACGIH TLV TWA 3 mg/m³ (poussières respirables)
OSHA PEL TWA 15 mg/m³ (poussières totales)
OSHA PEL TWA 5 mg/m³ (poussières respirables)
Limite d'exposition de Xerox 2.5 mg/m³ (poussières totales)
Limite d'exposition de Xerox 0.4 mg/m³ (poussières respirables)

Renseignements sur les composants

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL
Matériaux céramiques	TWA: 5 mg/m³ TWA: 0.02 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³	Ceiling: 5 mg/m³
Cire de paraffine	TWA: 2 mg/m³	
Noir de carbone	TWA: 3 mg/m³	TWA: 3.5 mg/m³
Pigment cyan	TWA: 1 mg/m³	
Le dioxyde de titane	TWA: 10 mg/m³	TWA: 15 mg/m³

Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Aucun dans des conditions normales d'utilisation

Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Aucun équipement de protection particulier requis
Protection des mains Aucun équipement de protection particulier requis
Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection particulier requis
Protection respiratoire Aucun équipement de protection particulier requis.
Risques thermiques Aucun dans des conditions normales de traitement

Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement Tenir à l'écart des drains, des égouts, des fossés et des cours d'eau

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Poudre	**Odeur**	Légère odeur
État physique	Solide	**Seuil olfactif**	Non applicable
Couleur	Noir, Cyan, Magenta, Jaune	**pH**	Non applicable

Point d'éclair	Non applicable
Point de fusion / point de congélation	Non applicable
Point/intervalle d'ébullition	Non applicable
Point de ramollissement	49 - 60 °C / 120 - 140 °F
Taux d'évaporation	Non applicable
Inflammabilité	Non Inflammable
Limites d'inflammabilité dans l'air	Non applicable
Pression de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur	Non applicable
Densité	1-2
Solubilité dans l'eau	Négligeable
Coefficient de partage	Non applicable
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité	Non applicable
Propriétés explosives	Une poussière fine dispersée dans l'air en concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'allumage, constitue un risque potentiel d'explosion de la poussière
Propriétés comburantes	Non applicable

Autres informations

Aucun

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas

Conditions à éviter

Empêcher la formation d'un nuage de poussière. Une poussière fine dispersée dans l'air en concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'allumage, constitue un risque potentiel d'explosion de la poussière.

Matières incompatibles

Aucun

Produits de décomposition dangereux

Aucun en utilisation appropriée

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Les données de toxicité ci-dessous est basé sur les résultats du test des matériaux similaires reprographie.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit

Irritation Pas d'irritation de la peau, Aucune irritation des yeux
DL50 par voie orale > 5 g/kg (rat)
DL50 par voie cutanée > 5 g/kg (lapin)
CL50 par inhalation > 5 mg/L (rat, 4 h)

Renseignements sur les composants

Nom chimique	CL50 par inhalation	DL50 par voie cutanée	DL50 par voie orale
Cire de paraffine		3600 mg/kg (Rabbit)	5000 mg/kg (Rat)
Noir de carbone		3 g/kg (Rabbit)	15400 mg/kg (Rat)
Silice	2.2 mg/L (Rat) 1 h	2000 mg/kg (Rabbit)	7900 mg/kg (Rat)
Pigment cyan			10000 mg/kg (Rat)
Pigment magenta		3 g/kg (Rabbit)	23 g/kg (Rat)
Le dioxyde de titane			10000 mg/kg (Rat)

Toxicité chronique

Sensibilisation Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée
Effets neurologiques Aucun renseignement disponible
Effets sur les organes cibles Aucun connu

Effets CMR

Effets mutagènes Non mutagène selon le test d'Ames
Toxicité pour la reproduction Ce produit ne présente pas de dangers connus ou suspectés pour la reproduction
Cancérogénicité Voir "autres informations" dans cette section

Nom chimique	NTP	CIRC
Noir de carbone		2B
Le dioxyde de titane		2B

Autres informations

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé le noir de carbone comme « cancérogène possible pour l'homme » .Toutefois, Xerox a conclu que la présence de noir de carbone dans ce mélange ne présente pas un danger pour la santé. La classification du CIRC est issue des études évaluant pure, noir de carbone « libre ». L'encre en poudre est quant à elle une formule composée d'un polymère spécialement préparé et d'une faible teneur de noir de carbone (ou d'un autre pigment). Dans le processus de fabrication d'encre en poudre, la faible teneur de noir de carbone est encapsulée dans une matrice. Xerox a testé exhaustivement l'encre en poudre, y compris par un dosage biologique d'exposition chronique pour évaluer la cancérogénicité potentielle. Aucun résultat démontrant l'apparition de cancers chez les animaux exposés n'est constaté pour l'exposition au toner. Les résultats ont été soumis aux agences réglementaires et publiés dans leur intégralité.

Le CIRC (Centre International de recherche sur le Cancer) a énuméré dioxyde de titane comme « peut-être cancérogènes pour l'homme ». Toutefois, Xerox a conclu que la présence de dioxyde de titane dans ce mélange ne présente pas un danger pour la santé. La classification du CIRC est basée sur des études chez le rat en utilisant des concentrations élevées de particules de TiO_2 pures, indépendants de taille inhalable. Les études épidémiologiques ne suggèrent pas un effet cancérogène chez l'humain. En outre, le dioxyde de titane dans ce mélange est encapsulé dans une matrice ou lié à la surface de l'encre.

Autres effets toxiques

Risque d'aspiration Non applicable
Autres effets néfastes Aucun connu

Informations sur d'autres dangers

Propriétés de perturbation endocrinienne Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité pour la daphnie et autres invertébrés aquatiques
Noir de carbone				EC50 > 5600 mg/L 24 h
Silice	440 mg/L EC50 72 h (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50= 5000 mg/L Brachydanio rerio 96 h		EC50 = 7600 mg/L 48 h

Persistance et dégradabilité

Ne se biodégrade pas facilement

Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Log Poctanol/eau
Pigment cyan	6.6

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme étant persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté

Autres effets néfastes

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination Peut être enfoui ou incinéré, quand cela est conforme à la réglementation locale En cas d'incinération, prendre garde à prévenir la formation de nuages de poussières.

Emballage contaminé Aucune précaution particulière n'est requise pour la manutention de ce produit

Autres informations Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cette substance n'est pas soumise à la réglementation comme une marchandise dangereuse pour expédition

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Statut réglementaire de l'OSHA
Ce produit est un article qui contient un mélange ou une préparation sous forme de poudre. L'information sur la sécurité est fournie relativement à l'exposition à l'article tel qu'il est vendu et utilisé par le client. L'utilisation du produit telle que prévue ne devrait pas entraîner une exposition au mélange ou à la préparation compte tenu de son emballage et de son procédé de distribution.

Même si ce produit n'est pas considéré dangereux selon la Norme de communication des risques OSHA (29 CFR 1910.1200), cette fiche signalétique contient des renseignements utiles pour la manipulation sécuritaire et la bonne utilisation du produit. La présente fiche devrait être conservée et mise à la disposition des employés et des autres utilisateurs de ce produit.

Canada
Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (RPD) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPD.

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)

Réglementations fédérales des Etats-Unis

SARA 313
Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

Loi sur la qualité de l'eau
Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, Section 112, Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR 61)
Ce produit ne contient aucune substance reconnue comme un polluant de l'air dangereux (HAPS) sous la section 112 des amendements du Clean Air Act de 1990

CERCLA
Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie
Le noir de carbone est réglementée en vertu de la Proposition 65 en Californie que si dans la forme de "particules aéroportées non consolidées, de taille respirable". Produits ne contiennent pas de toner noir de carbone sous la forme de "l'air, particules libres de taille respirable Par conséquent, les exigences de la proposition 65 ne s'appliquent pas à ce produit.

Dioxyde de titane est réglementé en vertu de la Proposition 65 de Californie que si un produit se traduit par l'exposition sous la forme de « particules aéroportées, indépendants de taille respirable ». Produits de toner n'entraînent pas une exposition au dioxyde de titane sous forme de « particules aéroportées, indépendants de taille respirable ». Par conséquent, les exigences de la Proposition 65 ne s'appliquent pas à ce produit.

Nom chimique	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
Noir de carbone	1333-86-4	Carcinogen
Le dioxyde de titane	13463-67-7	Carcinogen

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis
Ce produit ne contient aucune substance réglementée par des règlements d'État sur le droit à l'information.

16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission	2004-03-29
Date de révision	2022-07-20
Note de révision	sections de la FS mises à jour, 3, 16

Texte complet des mentions de danger H aux sections 2 et 3
H351 - Susceptible de provoquer le cancer en cas d'inhalation
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Avis de non-responsabilité
Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

fin